Numéro de l'année : 1 Fr. 65 — de l'année précédente : 4 Frs —

des cinq années antérieures : 6 Frs — des années plus antérieures : 12 Frs

Compte courant postal - Alger Nº 89.60 TELEPHONE 48-32

DEPARTEMENTALES

Journal Spécial de Publicité

d'Annonces Administratives, Judiciaires, Légales, d'Insertions et Avis divers, de Jurisprudence Algérienne et Documentation Législative, Juridique

Economique, Financière et Fiscale

PARAISSANT REGULIEREMENT TOUS LES VENDREDIS et en supplément tous autres jours, selon les besoins de la publicité judiciaire et légale

Désigné pour la validité des Publications et procédures dans tous les ARRONDISSEMENTS D'ALGER, BLIDA ORLEANSVILLE ET TIZI-OUZOU (ALGERIE)

Direction, Administration et Secrétariat général de Rédaction : ALGER - 2, Rue Ernest Reyer - ALGER

Pour les copies des insertions, annonces et avis divers, en adresser ou remettre le texte :

Soit aux bureaux de la Direction, 2 rue Ernest Reyer, ouverts tous les matins de 8 à 11 heures 30.

Soit dans la boîte aux lettres du bureau de ville, 19 rue d'Isly à Alger.

FRANCE ALGERIE 70 fr. Un an **ABONNEMENTS** 52 fr. Six mois Nouveaux tarifs Trois mois

LES PETITES AFFICHES ALGEROISES et DEPARTEMENTALES, étant inscrites au registre du commerce de chaque arrondissement et déposées, conformément à la loi, sont valables pour les publications judiciaires et légales pour tout le département d'Alger.

REGISTRE DU COMMERCE

Alger 16551 Blida 6379 Orléansville 2382 Tizi-Ouzou 691/3

Pour la vente au numéro on peut s'adresser : Librairie Papeterie, 31 Boulevard Camille Saint Saens à Alger.

DOCUMENTS OFFICIEES INTERESSANT L'ALGERIE.

Modification au statut des Greffiers en Algérie.

Garanties exigées des sociétés d'assurances suisses désirant pratiquer en France pur en Algérie des opérations d'assurance directe.

Repos du Samedi chez les employés de Greffe et d'Etudes d'Officiers Ministériels. CHRONIQUE JURIDIQUE — La loi du 12 juillet 1937 sur le règlement des dettes agricoles et son interprétation par la jurisprudence par M° André Lévy-Oouiman. Commentaire de la Loi du 18 Juillet 1937 sur le statut professionnel des voyageurs,

représentants et placiers du commerce et de l'industrie, par G. Bohn,

Annonces légales, judiciaires et diverses. Bibliographie.

Tableau des Ventes et Cessions de fonds de commerce en Algérie.

Voir le sommaire de ce numéro en première page.

NUMÉRO DE NOËL